

# Certificat émanant de la personne sous la responsabilité de laquelle la pratique professionnelle a été acquise (1) (2)

(au sens de l'article R 421-5 du code de la propriété intellectuelle)

## Candidat

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

## Formation

Identité du signataire : (nom, adresse, n° de téléphone)

---

Qualité du signataire :

---

Périodes de formation (jour, mois, année) du : \_\_\_\_\_ au : \_\_\_\_\_

Si le candidat exerce à ce jour sous votre responsabilité, le fera t-il encore à la date de l'examen ?

Oui

Non

Le candidat a-t-il été formé à temps complet pendant les périodes indiquées ci dessus ? \_\_\_\_\_

Dans la négative, préciser la durée effective et pourquoi l'activité n'a pas été exercée à temps complet

---

La pratique professionnelle a-t-elle été acquise directement sous votre direction et au sein de votre service ?

Oui

Non

Dans la négative, préciser dans quelles conditions elle a été acquise. Dans le cas d'une société, indiquer le service :

## Nature des fonctions exercées par le candidat

Le nombre n'a pas été inférieur à  
(en chiffre et non en pourcentage)

- Rédaction de premières demandes de brevet français \_\_\_\_\_
- Suivi de procédures de délivrance française \_\_\_\_\_
- Suivi de procédures de délivrance européenne et étrangère \_\_\_\_\_
- Réponses à des rapports de recherche \_\_\_\_\_
- Etude de contrefaçon \_\_\_\_\_
- Étude et rédaction de contrat (licence, cession) \_\_\_\_\_
- Etude de liberté d'exploitation \_\_\_\_\_
- Suivi de contentieux en matière de droit des brevets \_\_\_\_\_

Dans le cas où les indications précédentes ne permettent pas de décrire les fonctions exercées les préciser ci-dessous et établir le cas échéant l'objet d'une annexe à ce document

---

---

## Je certifie l'exactitude des indications fournies ci dessus

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

- (1) si la pratique a été acquise sous la responsabilité de plusieurs personnes qualifiées et si aucune période n'atteint 3 ans, fournir plusieurs attestations.
- (2) Si la pratique n'a pas été acquise sous la responsabilité d'une personne qualifiée, fournir des attestation concernant toute la durée de cette pratique